



L'impunité des entreprises est devenue une banalité et peu de recours sont offerts aux victimes

Bulletin annuel sur la responsabilité juridique des entreprises

Suivez notre travail sur la responsabilité juridique des entreprises

Le Centre de Ressources pour les Entreprises et les Droits de l'Homme continuera de porter devant la communauté internationale les préoccupations des militants locaux et à mettre en lumière les procès contre des entreprises - aussi bien les plus médiatisés que ceux qui ne les sont pas.

Notre [Portail sur la responsabilité juridique des entreprises](#) présente des résumés de procès accessibles, actualisés et concis sur plus de 130 affaires partout dans le monde. Il est régulièrement mis à jour avec de nouveaux résumés sur des procès en cours. Les résumés présentent aussi bien les arguments du plaignant que ceux du défendeur si disponibles, de même que des articles et commentaires. Le portail décortique les affaires dans un langage non juridique et fournit aussi des ressources aux avocats et autres auxiliaires travaillant dans le domaine. Il met aussi à disposition une plateforme internationale qui permet aux militants et autres de partager avec un public mondial les informations concernant la responsabilité juridique des entreprises et de vulgariser les actualités concernant les procès.

Nous publions le Bulletin Trimestriel sur la Responsabilité Juridique des Entreprises en anglais, chinois, français, russe et espagnol. Si vous souhaitez recevoir ce bulletin, veuillez nous contacter. Nos anciens bulletins annuels sont disponibles [ici](#). Tous les articles de notre site web sur les procès et les actions réglementaires impliquant les entreprises et les violations des droits de l'homme sont traités [ici](#). Suivez-nous sur Twitter: @cla_bhrrc.

N'hésitez pas à nous envoyer vos questions ou suggestions de thème pour notre portail et site web :

- Greg Regaignon, Directeur de Recherche : [regaignon\[at\]business-humanrights.org](mailto:regaignon[at]business-humanrights.org)
- Elodie Aba, Chef de Projet sur la Responsabilité Juridique des Entreprises : [aba\[at\]business-humanrights.org](mailto:aba[at]business-humanrights.org)

Résumé exécutif

L'année dernière, Pavel Sulyandziga, un leader indigène bien connu en Russie et membre du Groupe de Travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme a dénoncé les menaces et l'intimidation dont lui et sa famille ont fait l'objet après son travail de soutien aux communautés locales pour garder la mainmise sur leurs terres contre les industries extractives. Depuis lors, l'organisation de Pavel est déclarée comme "agent étranger", ce qui entraîne des entraves à l'enregistrement et des audits approfondis. Pavel lui-même est sous le coup d'accusations criminelles et demande l'asile politique aux Etats-Unis.

Le but du Bulletin Annuel sur la Responsabilité Juridique des Entreprises est de mettre en lumière les derniers développements sur les procès tenant les entreprises responsables des violations des droits de l'homme, de partager les connaissances entre avocats et au final de renforcer la responsabilité.

Mais la crise de l'impunité est si profonde que nous devons consacrer une part importante de l'espace aux menaces auxquelles sont confrontés les militants qui travaillent sur la responsabilité juridique et leur réponse, de même que les opportunités juridiques qu'ils recherchent pour tenir les entreprises responsables puisqu'ils sont de plus en plus vulnérables et qu'il y'a des manquements qui nécessitent l'intervention de la loi.

Dans les Bulletins Annuels précédents, nous avons mis en exergue la lutte des victimes pour obtenir justice, permettant l'impunité grandissante des entreprises qui violent les droits de l'homme. L'affaire Pavel Sulyandziga montre les niveaux terrifiants atteints par ce phénomène.

C'est un cercle vicieux; l'impunité grandissante fait que des entreprises enhardies et sans scrupules cherchent le profit à n'importe quel prix, allant jusqu'à cibler ceux qui les critiques; et les attaques perpétrées contre les militants et les avocats freinent les efforts pour tenir les entreprises responsables ce qui favorise l'impunité.

Un nombre incalculable de défenseurs des droits de l'homme qui travaillent sur la responsabilité des entreprises sont victimes de meurtres, agressions et menaces pour avoir demandé justice. En dépit d'une augmentation du nombre des attaques, il est rare, voire impossible pour eux, d'obtenir justice. Par exemple, plus de 90% des meurtres et abus contre les défenseurs honduriens des droits de l'homme [demeurent non résolus](#).

La loi est souvent utilisée comme une arme. Au cours des deux dernières années, le Centre de Ressources sur les Entreprises et les Droits de l'Homme a [suivi](#) plus de 450 cas d'attaques contre des défenseurs des droits de l'homme qui travaillent sur la responsabilité des entreprises. La plus fréquente est le harcèlement judiciaire (40% des cas). Les entreprises et le gouvernement peuvent gagner ces affaires, mais le coût pour la société au sens large, notamment l'environnement des affaires, est élevé.

Le présent bulletin annuel comprend deux parties :

I. **Augmentation de l'impunité d'entreprises sans scrupules concernant les violations des droits de l'homme :**

- Les plaignants dans les procès contre des entreprises et leurs avocats sont de plus en plus soumis à la répression et au harcèlement.
- Les entreprises ont de plus en plus recours aux tribunaux comme arme contre ceux qui cherchent à les tenir pour responsables.
- Les enquêtes et poursuites criminelles contre les entreprises dans les cas de violations des droits de l'homme demeurent extrêmement rares en dépit des nombreux cas d'entreprises impliquées dans des violations devenant des crimes potentiels.
- Les perspectives de succès des plaintes en matière civile pour des violations liées aux activités des entreprises continuent de rétrécir - avec virtuellement aucun recours efficace dans les pays d'origine des entreprises pour la plupart des victimes d'abus qui surviennent à l'étranger.

II. **Des opportunités de s'attaquer à l'impunité se présentent :**

- Il est encourageant de constater que la société civile a élaboré des réponses fortes pour protéger les défenseurs des droits de l'homme, notamment avec le soutien de certains

gouvernements et d'entreprises responsables de renom qui sont de plus en plus préoccupés par la perte des libertés civiles.

- Des experts ont identifié comment les gouvernements peuvent faire usage du droit pénal pour tenir les entreprises responsables de leur conduite criminelle. Quelques gouvernements se mobilisent.
- Les tribunaux dans certains pays sont de plus en plus préparés à entendre les plaintes en matière civile à propos de la responsabilité des entreprises sur les violations des droits de l'homme impliquant les fournisseurs et les filiales.
- Les tribunaux commencent aussi à traiter de la grave inégalité de pouvoir entre les entreprises et les victimes en exigeant des entreprises qu'elles fournissent des informations vitales aux demandeurs.

Nous concluons par des recommandations adressées aux gouvernements qui ont un rôle essentiel de protection des défenseurs et militants des droits de l'homme, et aux entreprises et à leurs avocats. L'année 2016 a vu la montée du chauvinisme national; avec le Brexit et l'élection de Donald Trump qui ne font que mettre en évidence une tendance qui avait gagné d'autres pays au cours des dernières années, en mettant en grand danger les droits de l'homme et ceux qui les défendent. Cela veut dire qu'il est encore plus que jamais crucial de sauvegarder et de renforcer les droits civiques qui permettent aux militants et avocats de dire la vérité au pouvoir, et de rechercher la responsabilité et le recours face aux abus.

I. Impunité flagrante face aux violations des droits de l'homme par les entreprises

L'impunité des entreprises augmente; les attaques que subissent les défenseurs des droits de l'homme - ceux qui disent à haute voix et exigent la responsabilité face aux abus - deviennent une mise à l'épreuve pour les libertés civiles. On note le pouvoir croissant d'entreprises sans scrupules qui sont souvent de mèche avec l'état. Dans ces conditions, il est de plus en plus difficile pour les entreprises responsables d'exercer leur activité.

Dans les procès contre des entreprises et leurs avocats, les demandeurs font de plus en plus l'objet de répression.

Les défenseurs des droits de l'homme, en particulier ceux qui travaillent dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels, sont de plus en plus confrontés à des attaques et au harcèlement, ce qui les empêche d'aider les travailleurs et communautés vulnérables. Des défenseurs engagés dans des affaires juridiques font l'objet de répression, sont menacés et tués. Le [dernier rapport](#) du Rapporteur Spécial des Nations Unies sur la Situation des Défenseurs des Droits de l'Homme souligne "la violence accrue et qui s'intensifie contre eux". En dépit des attaques plus fréquentes, il est rare, voire impossible, d'obtenir justice. Par exemple, [selon les organisations de défense des droits de l'homme](#), plus de 90% des meurtres et abus contre les défenseurs des droits de l'homme honduriens demeurent non résolus.

Les entreprises font de plus en plus recours aux tribunaux comme arme contre ceux qui cherchent à les tenir pour responsables

Les tribunaux respectent la promesse de rendre justice aux victimes de violation des droits de l'homme - ce qui généralement nécessite l'assistance d'un conseil juridique compétent. Mais les entreprises et les gouvernements ont de plus en plus recours aux tribunaux contre les avocats des victimes et défenseurs de droits de l'homme. Une analyse de notre [Base de données des défenseurs des droits de l'homme](#) montre que sur 450 affaires de menaces et de préjudice à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme au cours des deux dernières années, 166 concernaient leur criminalisation et le harcèlement juridique, notamment 64 cas de procès contre eux et 75 cas de détention arbitraire. Les [procès](#) contre Andy Hall en Thaïlande intentés par Natural Fruit pour diffamation criminelle suite à son travail documentant l'exploitation par le travail dans les usines de l'entreprise illustre cette tendance effrayante. Beaucoup d'ONG œuvrant pour la responsabilité des

entreprises font l'objet de poursuites pour des charges de fausse corruption, d'audits arbitraires, de contrôle fiscal accru et autres formes de harcèlement juridique et administratif. En Russie, le Ministère de la Justice a fermé une ONG de défense des droits des indigènes dirigée par un membre du Groupe de Travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme, et a porté des accusations qui l'ont conduit à faire une demande d'asile politique à l'étranger.

Les enquêtes criminelles et poursuites contre les entreprises demeurent extrêmement rares, en dépit des nombreuses affaires où les entreprises sont impliquées dans des cas d'abus qui atteignent le niveau de crimes potentiels

Le droit pénal demeure une lacune majeure dans la responsabilité juridique des entreprises.

Notre organisation a suivi et étudié 227 procès contre des entreprises pour des allégations de violation des droits de l'homme; sur ces affaires, seules 37 ont abouti à des poursuites pénales, même si beaucoup plus de cas impliquent des violations flagrantes des droits de l'homme. Comparé aux plaintes en matière civile, le droit pénal n'est pas utilisé de manière efficace pour tenir les entreprises responsables de leurs impacts sur les droits de l'homme. Lorsque les poursuites pénales sont enclenchées, les charges et jugements ne correspondent pas souvent à la gravité du délit, et les victimes ne reçoivent pas les réparations adéquates pour les préjudices qu'ils ont subis. Par exemple, dans l'affaire de [Villaggio Mall](#) au Qatar, après le feu dans le centre commercial ayant entraîné la mort de 19 personnes, le tribunal a ordonné au centre commercial, aux propriétaires de la crèche et au gérant de payer le "prix du sang" qui n'est que de 200.000 riyals (environ \$55,000) à chaque famille de victimes, et n'a pas prononcé de peine d'emprisonnement.

Les chances de succès des poursuites en matière civile pour les violations liées aux activités des entreprises continuent de s'amenuiser - avec virtuellement aucun recours efficace dans les pays d'origine des entreprises pour la plupart des victimes d'abus qui surviennent à l'étranger

La marge pour les poursuites en matière civile contre les entreprises pour leurs impacts extra-territoriaux continue de rétrécir dans plusieurs juridictions importantes, comme c'est le cas depuis la décision de la Cour Suprême américaine dans l'affaire [Kiobel v. Shell](#) en 2013. Récemment, les tribunaux ont rejeté les [plaintes aux Etats-Unis des victimes contre ConocoPhillips concernant une marée noire en Chine](#) et contre [Dow concernant la catastrophe de Bhopal en Inde](#), en [Allemagne contre RWE concernant les impacts climatiques au Pérou](#), et au [Royaume-Uni contre BP concernant le pipeline pétrolier d'OCENSA en Colombie](#). En Allemagne, aux Etats-Unis et plusieurs autres grandes économies, en 2016, il n'y a pas eu de règlements amiables importants ou verdicts offrant des recours pour violation des droits de l'homme contre les entreprises pour les impacts extra-territoriaux.

II. Occasions de lutter contre l'impunité

La société civile a développé de fortes réponses pour protéger les défenseurs des droits de l'homme contre les abus – dans certains cas avec le soutien d'entreprises progressistes et de certains gouvernements

Les défenseurs des droits de l'homme jouent un rôle inestimable dans la protection des libertés civiles, notamment par le secteur privé, afin de les éradiquer. La société civile fait des efforts pour soutenir les défenseurs, dans certains cas avec le soutien d'entreprises progressistes et de certains gouvernements.

Peut être de façon plus notable, certains gouvernements comme les Etats-Unis et les provinces du Canada, ont légiféré pour protéger les défenseurs contre les poursuites-bâillons, souvent utilisées par les entreprises pour intimider et réduire au silence les personnes qui se font entendre sur les questions des droits de l'homme et d'intérêt public, en leur faisant endosser le fardeau des frais de justice jusqu'à ce qu'ils abandonnent leur critique ou opposition. L'entreprise S Group a montré son leadership en [témoignant](#) en faveur d'Andy Hall lors de son procès.

Les experts ont déterminé comment les gouvernements peuvent faire usage du droit pénal pour tenir les entreprises responsables de conduite criminelle. Quelques gouvernements se mobilisent.

Le droit pénal offre des opportunités de corriger l'impunité. Le [rapport](#) du Haut-Commissariat aux Droits de

l'Homme (HCDH) sur l'accès au recours, et les [Principes de criminalité des entreprises](#), une initiative soutenue par Amnesty International et la Table Ronde Internationale sur la Responsabilité des Entreprises (International Corporate Accountability Roundtable - ICAR), formulent des recommandations pratiques aux Etats et autres acteurs afin d'améliorer l'accès à la justice, notamment par rapport aux poursuites pénales. Certaines avancées récentes indiquent que quelques gouvernements sont disposés à renforcer la responsabilité pénale des entreprises. Par exemple, en novembre 2015, les législateurs ont adopté une loi pour tenir les entreprises au Vietnam [responsables de crimes environnementaux](#). En 2015, les Etats-Unis ont adopté une loi pour interdire les importations de produits fabriqués avec l'usage du travail forcé. Le non-respect de cette loi peut entraîner des [poursuites pénales contre les importateurs](#).

Les tribunaux de certains pays sont de mieux en mieux préparés à recevoir les plaintes en matière civile relatives à la responsabilité des entreprises pour les violations des droits de l'homme impliquant des fournisseurs et des filiales

Les tribunaux sont de plus en plus enclins à entendre les plaintes concernant la responsabilité des entreprises relative aux violations des droits de l'homme à travers leurs relations commerciales, pas seulement dans les opérations propres des entreprises, comme ce fut le cas dans le [procès en Allemagne contre Kik relatif à un incendie ayant entraîné la mort au Pakistan chez l'un de ses fournisseurs](#), et le [procès Nevsun au Canada concernant le travail forcé dans la mine de Bisha de l'une de ses succursales en Erythrée](#). Bien que ces affaires soient encore pendantes, la volonté des tribunaux de les entendre marque un important pas en avant dans l'accès des victimes à la justice.

Les tribunaux commencent à traiter de la grave inégalité de pouvoir entre les entreprises et les victimes en exigeant des entreprises qu'elles fournissent aux plaignants des informations essentielles

Par exemple, lors d'un [procès historique contre Shell aux Pays-Bas relatif à une pollution pétrolière dans trois villages au Nigeria](#), le tribunal a ordonné à Shell de permettre aux plaignants d'accéder à certains documents internes de l'entreprise essentiels à l'affaire. Aux Etats-Unis, la loi sur [L'assistance juridique à l'étranger](#) permet aux individus engagés dans un procès dans un pays étranger de demander à une cour fédérale américaine de contraindre les entreprises installées aux Etats-Unis de fournir des témoignages et documents, permettant aux victimes d'abus de bénéficier des règles et procédures de divulgation générales.